

SO NICE HOTELS

Société par actions simplifiée

Au capital de 3.255.000 euros

Siège social : 152 Boulevard des Jardiniers, Hibiscus Park B2

06200 Nice

RCS NICE 752 904 946

(Ci-après « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 1^{er} JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 1^{er} juillet 2025 à 9h00,

La société SONIFA7, société par actions simplifiée au capital de 15.361.605 euros, dont le siège social est sis 152 Boulevard des Jardiniers, Hibiscus Park, 06200 Nice, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nice sous le numéro 531 220 044, représentée par son Président, Monsieur Pascal NICOLETTI,

Agissant en qualité **d'Associée Unique** de la société SO NICE HOTELS, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la démission de Pascal NICOLETTI de ses fonctions de Président de la Société ;
- Nomination de la société SONIFA7 en tant que nouveau Président de la Société ;
- Modification de l'article 17 « Le Président » des Statuts de la Société ;
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le texte des résolutions proposées et tous les documents nécessaires à l'information de l'Associé Unique sont, à compter de ce jour, tenus à sa disposition au siège social où il peut en prendre connaissance ou copie.

PREMIERE DECISION

(Prise d'acte de la démission de Pascal NICOLETTI de ses fonctions de Président de la Société)

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Pascal NICOLETTI, prend acte et constate la démission de ce dernier de ses fonctions de Président de la société à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

(Nomination de la société SONIFA7 en tant que nouveau Président de la Société)

L'Associé Unique nomme en qualité de Président de la Société sans limitation de durée, la société :

➤ **SONIFA7**

Société par actions simplifiée,

Au capital de 15.361.605 euros,

Dont le siège social est sis 152 Boulevard des Jardiniers, Hibiscus Park, 06200 Nice,

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nice sous le numéro 531 220 044,

Représentée par son Président, Monsieur Pascal NICOLETTI.

Cette nomination prend effet à compter de ce jour.

La société SONIFA7 représentée par son Président Monsieur Pascal NICOLETTI, dument habilité aux fins des présentes, déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Le Président dirige la Société et la représente à l'égard des tiers conformément aux dispositions légales et statutaires.

TROISIEME DECISION

(Modification de l'article 17 « Le Président » des Statuts de la Société)

En conséquence de la décision qui précède, l'Associé Unique décide de modifier comme suit l'article 17 alinéa 12 des Statuts de la Société :

« ARTICLE 17 – Le Président

[...]

Le Président de la Société est :

➤ SONIFA7

Société par actions simplifiée,

Au capital de 15.361.605 euros,

Dont le siège social est sis 152 Boulevard des Jardiniers, Hibiscus Park, 06200 Nice,

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nice sous le numéro 531 220 044,

Représentée par son Président, Monsieur Pascal NICOLETTI.

Il est nommé pour une durée illimitée et déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice. »

QUATRIEME DECISION

(Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités)

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Associée Unique déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'Associé Unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé Unique.

*

* *

L'Associé Unique accepte de signer électroniquement les présentes, en application des dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services Cload, qui assurera la sécurité et l'intégrité des copies numériques des présentes conformément à la réglementation en vigueur relative à la signature électronique.

SONIFA7, Associé Unique, Représentée par son Président, Monsieur Pascal NICOLETTI <i>« Bon pour acceptation des fonctions de Président »</i>	
---	--